

Réunion du mercredi 11 décembre 2013 à 18 heures 30

Présents : Mesdames DELFAU, LAUGIER et TAVERA. Messieurs APARIS, BARDOC, BOYER, COTES, DARBELET, PALISSE, PIRE & PERRIER.

Absents représentés par une procuration : Martine NUTILE à Gérard PALISSE et Bruno CLEMENT à Jean-Marie BOYER

Absente excusée : Mireille GHILARDI

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Le PV la séance précédente est approuvé.

Acquisition propriété sinistrée lors des inondations de septembre 2002 : Monsieur le Maire présente un dossier examiné par les services de la Préfecture dans le cadre et des indemnisations proposées sur les fonds ouverts par la « Loi Bachelot ». Il rappelle à l'assemblée qu'à l'issue de la procédure, la commune va être amenée à l'acquisition amiable des terrains et constructions des particuliers dont le dossier est éligible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de procéder à l'acquisition amiable de la propriété de **Mr Michel GLEIZES et Mme Nelly DEFOUG**, sise au lieu-dit « Carrière Sourde », et cadastrée **Section D N° 751**, au prix de **210 000 Euros**. Monsieur le Maire est mandaté pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement du dossier, solliciter les subventions nécessaires, faire procéder, dès prise de possession du bien considéré, à la démolition de celui-ci. Les terrains ainsi acquis seront rendus inconstructibles dans les conditions fixées par la loi.

Virements et ouvertures de crédits : Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les virements de crédits nécessaire à l'équilibre des comptes en fin d'exercice, ainsi qu'à l'ouverture de crédits supplémentaires pour l'opération d'acquisition de la propriété Gleizes Defoug.

Echange Commune / Evesque : Le Conseil Municipal à l'unanimité valide l'échange de terrain entre la Commune de Collias et Monsieur Jean-Marie Evesque qui cède la parcelle cadastrée Section D N° 586, lieu-dit « le village », pour 173 m². En échange la Commune de Collias cède la parcelle cadastrée Section C n° 1168 (tirée de la parcelle C 997) lieu-dit « Espessargues », pour 236 m². Le conseil municipal donne mandat à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire, et pose la condition que toutes les sommes restant dues à la commune, soient soldées au moment de la signature de l'acte d'échange.

Mission Assistance et Conseil : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation du système d'assainissement communal, travaux classés en priorité 1 au schéma directeur d'assainissement et qui comprennent notamment la construction d'une nouvelle station d'épuration. Le cout de cette opération a été évalué à **1 050 000 Euros HT**.

Il présente au Conseil Municipal un projet de marché pour une mission d'assistance à Maitre d'Ouvrage avec le cabinet BEAGHE Coordination, Sécurité Conseil, pour un forfait de rémunération basé sur **1%** du montant de l'opération, soit **10 500 Euros HT**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le Contrat de Mission d'Assistance et Conseil présenté par le cabinet BEAGHE Coordination, Sécurité Conseil, et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer ce marché.

Coupe affouagère 2014-2015 : Le Conseil Municipal décide de reporter à une prochaine réunion la délibération pour l'ouverture d'une coupe de bois pour la saison 2014-2015, estimant que l'attribution de 10 lots est insuffisante. Monsieur le Maire et Monsieur Cotes rencontreront le représentant de l'ONF pour solliciter l'ouverture de 15 lots au moins.

Subventions 2013 : Après l'exposé de Monsieur Darbelet, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement des subventions aux associations de la Commune :

| | | |
|---|------------|--|
| Boules et Pêches (ABPC) : | 900,00 € | Dont 200 €uros dus pour travaux effectués par l'association |
| Association Diocésaine : | 500,00 € | Cette somme est affectée à l'entretien de l'église |
| Bibliothèque J et G Demaison : | 1 200,00 € | La commune prend en plus en charge la ligne téléphonique et l'accès Internet soit 420 € / an |
| Office de la Culture devenu Atelier Culturel de Collias | 500,00 € | |
| Les Amis du Patrimoine : | 1 500,00 € | |
| APE (Parents d'élèves/ Ecole) : | 1 100,00 € | |
| Coopérative scolaire : | 1 100,00 € | |
| Association « Omnisport » : | 700,00 € | |
| Club des loisirs et du Tourisme | 300,00 € | |
| Prevention Routière | 200,00 € | subvention pour 2012 & 2013 |
| Le Goujon Uzétien : | 100,00 € | |

Certains frais sont laissés à la charge des associations : frais de mise à disposition de containers lors des manifestations (facturés par le SICTOMU) frais de photocopies (déduits des subventions)

Convention location emplacement Place du marché : Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve les termes de la convention autorisant l'exploitation d'un commerce ambulancier sur la place du marché, au profit de Madame Claire BEAUMEL. La redevance pour l'année 2014 est fixée à 3 285 €uros, payable pour moitié au 30 juin et pour moitié au 30 novembre.

Questions diverses :

Certains conseillers municipaux ont été destinataires d'une copie du courrier recommandé reçu ce jour par Monsieur le Maire, émanant des locataires de l'immeuble communal avenue du Pont qui souhaitent une rencontre avec les élus. Monsieur le Maire indique qu'il a reçu ces personnes à plusieurs reprises, sans résultat. Après concertation il est décidé que le courrier sera adressé à Maître Margall, déjà détenteur de l'intégralité du dossier, qui proposera une réponse à apporter éventuellement.

Monsieur BARDOC informe le conseil municipal :

- Qu'une intervention de la SDEI aura lieu le 23 heures et 4 heures du matin pour un repérage d'éventuelles fuites sur le réseau d'eau.
- Que le ramassage des ordures ménagères des mercredis 25 décembre et 1^{er} janvier est reporté au samedi 28 décembre et 4 janvier.

La séance est levée à 19 h 30